

DÉCISION DU MAIRE N°2022-104 ENTRETIEN PAYSAGER D'ESPACES VERTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-4,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment son article R.2123-1 1°,
Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L.2122-22 précité,
Considérant qu'après estimation des besoins, une procédure adaptée a été lancée pour la réalisation de prestations d'entretien paysager de certains espaces verts de la Ville,
Considérant qu'au terme de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 juillet 2022 au B.O.A.M.P. et sur le profil acheteur, 6 offres ont été réceptionnées dans les délais,
Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres reçues que l'offre de la société PINSON PAYSAGE est économiquement la plus avantageuse,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : attribue et autorise la signature du marché public relatif à la réalisation de prestations d'entretien paysager de certains espaces verts de la Ville à la société PINSON PAYSAGE sise 13, avenue des Cures 95580 Andilly.

ARTICLE 2 : précise que le marché est passé à compter du 1^{er} mars 2023 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure, pour une durée d'un (1) an. Il pourra être reconduit tacitement pour une période annuelle dans la limite de trois (3) fois.

Le montant annuel du marché s'élève pour la partie forfaitaire à la somme de 26.363,00€ HT soit, 31.635,60€ TTC.

Les prestations sur bons de commandes seront réglées par référence au bordereau des prix unitaires.

ARTICLE 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Le Comptable Public

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.
Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le **08 DEC. 2022**

Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU

